



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21999
13 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 13 DECEMBRE 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement jordanien a été informé que les autorités israéliennes avaient l'intention d'autoriser le groupe extrémiste israélien "les Fidèles du Mont du Temple" à pénétrer sur l'esplanade du Haram Chérif le lundi 17 décembre 1990 pour y célébrer une cérémonie religieuse.

Le Gouvernement jordanien tient à rappeler que les événements survenus le 8 octobre 1990 sur l'esplanade du Haram Chérif qui s'étaient soldés par la mort de 21 Palestiniens - question dont le Conseil de sécurité demeure saisi - étaient dus à un acte de provocation similaire de la part du même groupe.

Aussi le Gouvernement jordanien tient-il à souligner les risques que représente un tel acte de provocation et les graves conséquences qu'il pourrait entraîner au cas où les autorités israéliennes donneraient une suite favorable à la demande dudit groupe. Il prie également le Conseil de sécurité de tenir compte du caractère extrêmement dangereux de telles pratiques pour ce qui est de la situation à Al-Qods et dans l'ensemble des territoires arabes occupés, et de tout faire pour éviter que la situation ne dégénère.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Albdalla SALAH
